Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING PETITE-HETTANGE

ARRETE N° 03 / 2023

ARRETE DE CIRCULATION



Travaux sur voirie rue de la Moselle

Le Maire de la Commune de MALLING – PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2;
- VU le code de la route ;
- VU la demande formulée par mail le **20 février 2023** par l'entreprise **SUEZ** 17, rue Guy de Place 68800 VIEUX THANN en la personne de **Madame Caroline GALDIN**;
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers de la route et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

<u>ARRETE</u>

ART. 1er: L'entreprise THYCEA chargée de l'exécution des travaux est autorisée à exécuter des travaux de réparation sur le réseau d'eau potable suite à une fuite rue de la Moselle;

ART. 2: Les travaux se dérouleront le 22 février 2023 à partir de 8h00 jusqu'à la fin de la réfection;

ART. 3: Ces travaux vont nécessiter un terrassement sur la chaussée avec interdiction de circulation durant toute la période des travaux ;

ART. 4: En fonction de l'importance du chantier, les prescriptions sont les suivantes :

- Occupation du domaine public ;
- Empiètement sur chaussée ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier.

ART. 5: La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise THYCEA, chargée des travaux;

<u>ART. 5</u>: Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange;

<u>ART. 6</u>: Le Maire de la Commune, l'entreprise **THYCEA**, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté;

ART. 7: Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL;
- L'entreprise SUEZ;
- Service technique de la commune ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Fait à Malling, le 20 février 2023

Le Maire, Marie-Rose LUZERNE

